

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

Commune de  
MONTESSAUX  
70270

24. Le Bourg  
70270 MONTESSAUX  
Tél. - Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.montessaux@orange.fr

Commune de MONTESSAUX  
Extrait des délibérations  
Conseil Municipal du jeudi 06 juillet 2023

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 30 juin 2023 pour la session ordinaire du jeudi 06 juillet 2023.

**Nombre membres :**

**Afférents au conseil : 09**

**En exercice : .....09**

**Présent(s) : .....09**

**Pouvoir(s) : .....00**

**Absent(s) .....00**

**Votants : .....09**

**Affiché le : 07/07/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le Jeudi 06 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **René DEMANGE, Maire,**

**Étaient Présents :** Mrs René DEMANGE, Frank COPPE, Raphaël CARRIERE, Edouard MICHELIN, Pascal JEANNEY, Éric GEORGY.

Mes Virginie TORTISSIER, Céline BLONDÉ, Françoise JUIF.

**Absents excusés :**

**Absents non excusés : néant,**

**Madame Virginie TORTISSIER** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal de Montessaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4,

Vu le Code électoral, notamment son article L.270,

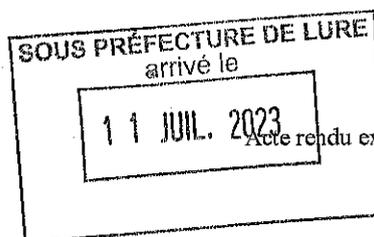
Vu la délibération n°11/2020-05 du 25 mai 2020 portant création de trois postes d'adjoint au Maire,

Vu la délibération n°19/2020-05 du 25 mai 2020 portant modification des indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n°03/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions aux élus,

Vu la lettre de démission de Madame Martine SCHILHANECK enregistrée en mairie le 20 mai 2022;

Vu l'acceptation de la démission de Madame Martine SCHILHANECK par Monsieur le Préfet en date du 14 juin 2022;



Acte rendu exécutoire par René DEMANGE, Maire, compte tenu, de la transmission en sous-préfecture  
Le 07 juillet 2023.  
Pour copie conforme

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

Commune de  
MONTESSAUX  
70270

24. Le Bourg  
70270 MONTESSAUX  
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.montessaux@orange.fr

Commune de MONTESSAUX  
Extrait des délibérations  
Conseil Municipal du jeudi 06 juillet 2023

Considérant que Madame Martine SCHILHANECK, troisième adjointe au Maire, a reçu délégation de fonction dans les domaines de l'aménagement du village, secrétariat, archive,

Considérant que les missions précédemment exercées par Madame Martine Schilhaneck ne seront pas réattribuées;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal et le tableau des indemnités de fonction allouées aux élus ;

**DÉCIDE :**

Article 1 : De supprimer le poste de 3e adjoint au Maire.

Article 2 : De fixer le nombre d'adjoint au Maire à 2 postes.

Article 3 : D'actualiser le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération.

Article 4 : De modifier la répartition des indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints comme suit :

Fonction	Nbr élus	Indice	Pourcentage
MAIRE	1	1027	20% de l'indice
Adjoints	2	1027	4.95% de l'indice

Article 5 : D'annexer à la présente délibération le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités versées aux élus au 14 juin 2020

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Préfet de Vesoul

Article 7 : La présente délibération sera transmise au Préfet de Vesoul, affichée sur les panneaux de l'hôtel de ville et publiée au recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune.

Après en avoir délibéré à la majorité, le conseil municipal vote la suppression du poste de troisième adjoint.

**D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre ou signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, René DEMANGE.

**Tableau récapitulatif des Indemnités (annexé à la délibération)**

**ARRONDISSEMENT : LURE**

**CANTON : MELISEY**

**COMMUNE de MONTESSAUX**

**Tableau récapitulatif des indemnités  
(article L 2123-20-1 du CGCT)**

**POPULATION (totale au dernier recensement) 162 (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)**

**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)**

**Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 991.80+578=1570.80E mensuels**

**II - INDEMNITES ALLOUEES :**

**A - Maire**

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Indemnité (allouée en % de l'Indice brut terminal de la fonction publique)</b>	<b>Total en %</b>
<b>René DEMANGE</b>	<b>25.5 %</b>	<b>25.5 %</b>

**B - Adjoints au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)**

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Indemnité (allouée en % de l'Indice brut terminal de la fonction publique)</b>	<b>Total en %</b>
<b>1<sup>ère</sup> Adjointe : Virginie TORTISSIER</b>	<b>4.95%</b>	<b>4.95 %</b>
<b>2<sup>ème</sup> Adjoint : Frank COPPÉ</b>	<b>4.95%</b>	<b>4.95%</b>

